

## NOTE D'INFORMATION

### CONCOURS TS – 2022

Réservé aux candidats en scolarité  
du B.T.S. Métiers du géomètre-topographe  
et de la modélisation numérique

## ÉTAPES DU CONCOURS

La sélection a lieu en 2 étapes : admissibilité et admission. L'admissibilité (pré-sélection) se fait par examen du dossier scolaire. L'admission est prononcée après des épreuves écrites et orales.

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les inscriptions au concours d'entrée s'effectuent sur le site [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr) à partir du vendredi 21 janvier. Les documents demandés devront être adressés à l'ESGT, 1 boulevard Pythagore, 72000 LE MANS, au plus tard le :

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022**  
**(cachet de la poste faisant foi)**

Tout dossier envoyé après cette date ne pourra pas être pris en considération. Il en sera de même pour tout dossier incomplet.

## DROITS DE CONSTITUTION DE DOSSIER

Les droits de constitution du dossier sont fixés à **30 euros**. Les boursiers sont exonérés de ces droits (*fournir la notification de bourse*). Le règlement de ces droits s'effectue uniquement :

- par virement bancaire en mentionnant « concours ESGT » dans le motif du virement : voir relevé d'identité bancaire ci-dessous (*joindre le justificatif de virement au dossier*).

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation			
10071	75000	00001004182	47	TPPARIS			
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1750	0000	0010	0418	247	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1
Titulaire du compte : REGIE D'AVANCES ET RECETTES DES EPN 292 RUE SAINT MARTIN 75141 PARIS CEDEX03							

## **ADMISSIBILITÉ**

L'admissibilité est prononcée par un jury au vu des éléments suivants :

- Série du baccalauréat, notes et mention ;
- Résultats en BTS ;
- Connaissances de l'anglais (un relevé de TOEFL, LinguaSkill ou de TOEIC est recommandé) ;
- Fiche n°1 (évaluation des enseignants de BTS).

La liste des candidats admissibles sera publiée le **mardi 24 mai 2022** sur le site web de l'école : [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr). Les candidats seront également informés, par voie postale, de la décision du jury concernant leur admissibilité et, le cas échéant, recevront leur convocation aux épreuves d'admission.

## **ADMISSION**

Les épreuves d'admission auront lieu dans les locaux de l'ESGT **du lundi 06 au vendredi 10 juin 2022**.

Les épreuves d'admission sont :

<b>Matière</b>	<b>Épreuve écrite</b>	<b>Épreuve orale</b>
Mathématiques	QCM : 1h	30 min sans préparation
Physique	QCM : 1h	30 min sans préparation
Topographie	QCM : 1h	30 min sans préparation
Français	Expression écrite : 2h30 Dictée : 30 min	-
Anglais	QCM : 2h	-
Entretien	-	Préparation : 30 min Entretien : 30 min

Pour les épreuves de mathématiques, de physique et de topographie, les programmes sont ceux du référentiel du BTS « Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique ». Les candidats devront faire preuve d'une excellente connaissance de la **totalité** du programme officiel.

L'utilisation de tous documents est interdite dans toutes les épreuves. Le sujet indiquera si les calculatrices sont autorisées ou non.

Le jury d'entretien comprend au minimum trois membres représentant l'École et les professionnels (géomètres-experts, bureaux d'études, de topographie, administrations, collectivités territoriales, etc.). Cet entretien permet d'apprécier la motivation du candidat, son niveau de culture générale et son potentiel de futur ingénieur. En préparation à l'entretien, l'analyse d'un texte est demandée aux candidats.

## **RÉSULTATS**

Les candidats admis sont classés. Ils intègrent l'École en fonction de leur rang de classement, du nombre de places disponibles et des désistements.

Les résultats seront publiés le **mardi 14 juin 2022 à partir de 12h00** et consultables sur le site web de l'École [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr).

**L'admission définitive est subordonnée à l'obtention du BTS.** Les candidats admis au concours qui ne pourront pas justifier de leur réussite au BTS conserveront le bénéfice de leur admission pour un an.

## **DEMANDE DE BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Les candidats concernés par l'attribution d'une bourse par le Crous sont invités à prendre leurs dispositions dès le mois de mars 2022 (demande en ligne sur le site du Crous).

## **ENSEIGNEMENT A L'ESGT**

La scolarité est de 3 années. La première et la deuxième année comprennent deux semestres d'études, suivis d'une formation en entreprise obligatoire de 2 mois. La troisième année comprend un semestre d'études et un semestre pour le travail de fin d'études (préparation du mémoire d'ingénieur).

Une mobilité internationale de 10 semaines minimum est obligatoire au cours de la scolarité.

Le régime des études est l'externat. Cours, travaux dirigés et travaux pratiques ont lieu à l'école. Des déplacements d'une demi-journée à plusieurs jours peuvent être programmés pour des visites d'étude ou des travaux de terrain.

## **DROITS DE SCOLARITÉ À L'ESGT**

Les droits de scolarité payables annuellement par les élèves sont fixés pour l'ensemble des écoles publiques d'ingénieurs dépendant du ministère de l'Éducation nationale par un arrêté ministériel. Actuellement pour la scolarité 2020/2021, les frais de scolarité sont de **601** euros de droits ministériels + **200** euros de droits complémentaires. Les boursiers sont exonérés des droits ministériels.

En ce qui concerne les étudiants non ressortissants de l'un des États membres de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, les frais de scolarités 2021/2022 sont de **1885** euros.